المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⴰⵖⵔⵉⴱ
ROYAUME DU MAROC

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⴼⵍⵍⴰⵃⵜ ⴷ ⵜⴳⵎⵔⵜ ⵜⴰⵢⵍⴰⵏⵜ ⴷ ⵜⴳⵎⵉ ⵜⴰⴼⴰⵔⴰⵏⵜ ⴷ ⵡⴰⵎⴰⵏ ⴷ ⵜⴰⴳⴰⵏⵉⵏ
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

N° 2./DIAEA/DRHA 4 Rabat, le .....06 FEV. 2023

Avis aux entreprises intervenant dans le domaine de l'irrigation et de l'aménagement de l'espace agricole

Dans le cadre de la simplification des procédures de demande de qualification et classification des entreprises intervenant dans le domaine de l'irrigation et de l'aménagement de l'espace agricole et conformément aux dispositions de la loi n°55-19 relative à la simplification des procédures et des formalités administratives et du décret n° 2.18.76 du 18 safar 1442 (6 octobre 2020) modifiant et complétant le décret n°2-94-223 du 6 moharrem 1415 (16 juin 1994) sur le système de qualification et classification des entreprises, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Eaux et Forêts-Département de l'Agriculture a mis en ligne une plateforme informatique pour faciliter le dépôt et le suivi des dossiers de demande de qualification et classification des entreprises intervenant dans le domaine de l'irrigation et de l'aménagement de l'espace agricole.

À compter du **15 févier 2023,** les entreprises sont invitées à déposer leurs demandes de qualification et classification à travers la plateforme accessible par le lien **https://sqce.agriculture.gov.ma/.**

Un guide d'utilisation de cette application peut être consulté sur le site internet du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

A compter du **28 février 2023**, le dépôt des demandes de qualification par les entreprises via la plateforme informatique deviendra **obligatoire** et aucun dossier ne sera traité par la commission nationale de qualification sans l'instruction du formulaire de demande sur la plateforme informatique et le dépôt physique du dossier.

Pour toute demande d'explication et d'éclaircissement, l'adresse électronique suivante est mise à la disposition des entreprises: **sqce-diaea@agriculture.gov.ma**.

Le Directeur de l'Irrigation et de l'Aménagement de l'Espace Agricole
Signé : Ahmed EL BOUARI

الجيل الأخضر
GÉNÉRATION GREEN
2020 - 2030

DIRECTION DE L'IRRIGATION ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE AGRICOLE
Av. Hassan II - B.P : 607 - Rabat
Tél.: (+212) 537 10 31 78
Fax : (+212) 537 29 75 44 : الفاكس

مديرية الري وإعداد المجال الفلاحي
شارع الحسن الثاني صندوق البريد : 607 - الرباط
الهاتف : (+212) 537 10 31 78